



Conseil économique et social

Distr.: Limitée
19 mai 2012

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-huitième session

Bangkok, 17-23 mai 2012

Point 4 a) de l'ordre du jour

**Questions relatives à la gestion: Rapport sur
les activités d'évaluation de la CESAP au cours
de la période biennale 2010-2011**

Projet de rapport

Rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de la période biennale 2010-2011

1. La Commission était saisie du rapport sur les activités d'évaluation de la CESAP au cours de la période biennale 2010-2011 (E/ESCAP/68/15).
2. Présentant ce point de l'ordre du jour, la Secrétaire exécutive a indiqué que l'évaluation constituait une composante essentielle des activités de la CESAP et de son engagement en tant qu'organisation basée sur le développement des connaissances, et elle a exprimé son attachement à l'application des recommandations issues des évaluations et des mesures de suivi prises en conséquence. La Secrétaire exécutive a déclaré que les 16 exercices d'évaluation exécutés par le secrétariat durant la période 2010-2011 avaient contribué à l'efficacité, à la connaissance, à l'apprentissage et à la responsabilité organisationnelles. De plus, la Secrétaire exécutive a souligné l'intérêt présenté par les cadres formels de coordination, y compris le Mécanisme de coordination régionale en Asie et dans le Pacifique, pour renforcer la responsabilité et la coordination avec les autres parties prenantes dans tous les aspects de l'action de la CESAP et pour mobiliser le système des Nations Unies afin qu'il soit uni dans l'action au niveau régional.
3. À propos de l'ordre du jour dans son ensemble, une délégation a exprimé son soutien à l'accent mis par la Secrétaire exécutive sur les résultats, les partenariats et l'apprentissage. Dans ce contexte, la délégation a souligné l'importance d'évaluer l'impact des activités de la CESAP et la manière dont celles-ci avaient des effets positifs dans toute la région. La délégation a estimé qu'une évaluation de l'impact objective devrait, entre autres, permettre aux activités de la CESAP de rester concentrées et pleinement alignées sur le mandat de l'Organisation et les priorités des États membres. La délégation a également appuyé les efforts déployés pour renforcer les partenariats entre les États membres et le secrétariat. À cet égard, une attention particulière a été accordée à l'importance des consultations étroites ainsi qu'à la participation de toute les sous-régions, en s'appuyant sur le dialogue et la mise en

œuvre de projets de façon équilibrée. En termes de coopération avec les organisations sous-régionales, la délégation a proposé que les relations avec l'Organisation de coopération économique et l'Organisation de Shanghai pour la coopération soient renforcées. Enfin, la délégation a exprimé son soutien aux efforts destinés à créer des synergies et à assurer un maximum de cohérence entre les activités menées par le siège de la CESAP et celles de ses bureaux sous-régionaux, ainsi qu'avec celles des autres organismes du système des Nations Unies. Le Mécanisme de coordination régionale des Nations Unies en Asie et dans le Pacifique était un instrument primordial pour renforcer cette cohérence.

4. La Commission a pris note du rapport.
-